



Projet éducatif Commune de VALLEIRY

SOMMAIRE

L'OBJECTIF ET LES PRINCIPES DU PROJET ÉDUCATIF DE VALLEIRY	1
1. TERRITOIRE ET PUBLIC CONCERNÉS	2
2. ÉTAT DES LIEUX	2
• Spécificité.....	2
• Contraintes territoriales	2
• Atouts de ce territoire	2
• Locaux mobilisables pour les activités	3
3. FINALITÉ DU PROJET ÉDUCATIF.....	3
• Objectifs généraux	4
• Objectifs opérationnels	4
4. MISE EN ŒUVRE.....	5
• Les activités proposées.....	6
• Communication avec les familles.....	6
5. ÉVALUATION	6

L'OBJECTIF ET LES PRINCIPES DU PROJET ÉDUCATIF DE VALLEIRY

Favoriser, développer et promouvoir des activités socio-éducatives et culturelles (artistiques, sportives).

Faciliter la réussite et le dépassement de soi tout en luttant contre les inégalités.

Rendre accessibles les activités éducatives à tous les enfants d'un territoire, en mutualisant les compétences des acteurs locaux au bénéfice de l'enfant.

Créer un partenariat avec les associations locales et les établissements intergénérationnels pour offrir un panel d'activités enrichissantes.

Promouvoir l'éducation à la citoyenneté et au développement durable pour sensibiliser les enfants aux enjeux de société et les inciter à devenir des acteurs engagés et responsables.

Permettre de dispenser des animations à tous les enfants sans aucune distinction possible, incluant les enfants porteurs de handicaps, en mettant en place une organisation favorable à leur intégration quand elle est possible.

Le projet éducatif est un outil de collaboration locale qui peut rassembler, à l'initiative de la collectivité, l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'animation : le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, les autres administrations de l'État concernées (ministère de la culture et de la communication, ministère délégué à la ville, ministère délégué à la famille, notamment), les caisses d'allocations familiales ou la mutualité sociale agricole, les autres collectivités territoriales éventuellement impliquées, ainsi que des associations jeunesse et d'éducation populaire, ou d'autres associations et institutions à vocation sportive, culturelle, artistique ou scientifique.

Nous souhaitons que le projet éducatif suscite à travers sa mise en œuvre, une réflexion et des actions concertées entre les différents acteurs agissant en direction des enfants, et bien entendu que notre projet éducatif coïncide avec le Projet Éducatif de Territoire, en vue d'une cohérence optimale.

Le rôle des parents doit être reconnu et valorisé, ainsi, une attention particulière doit être accordée à l'information en direction des familles.

L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du projet éducatif relève des collectivités territoriales et de leurs partenaires, notamment associatifs, qui doivent présenter les garanties nécessaires au regard de la sécurité physique et morale des mineurs.

Elles sont garantes de sa qualité. Les activités proposées dans ce cadre n'ont pas de caractère obligatoire, mais chaque enfant doit avoir la possibilité d'en bénéficier.

1. TERRITOIRE ET PUBLIC CONCERNÉS

Commune : Valleiry 74520 en Haute-Savoie

Âges et nombre d'enfants accueillis : enfants âgés de 6 à 10 ans, 16 à 24 enfants

Semaines concernées :

- 2^{ème} semaine des vacances d'hiver en février
- 2^{ème} semaine des vacances de printemps en avril
- 2 premières semaines des vacances d'été en juillet
- 2 dernières semaines des vacances d'été en août
- 2^{ème} semaine des vacances d'automne

Horaires : 9h / 16h ou 9h30 – 12h / 13h30 – 16h30

2. ÉTAT DES LIEUX

• **Spécificité**

Valleiry est une commune frontalière à la Suisse, un nombre important d'habitants travaille dans un autre pays que celui de leur résidence principale. C'est un bourg encore rural connaissant une augmentation de population importante depuis 2000, l'attrait du travail frontalier contribuant à cette croissance, ainsi que le confort de vie d'une zone calme mais, pour autant, bien située tant pour les transports que pour les commodités à proximité.

• **Contraintes territoriales**

La commune est divisée en deux parties, chacune d'un côté de la voie ferrée qui instaure une délimitation naturelle. Une réflexion est en cours pour construire un passage souterrain pour les piétons et modes doux afin d'améliorer la circulation.

Une importante disparité de revenus est notable, due notamment à la proximité de la Suisse et des salaires plus élevés pratiqués.

• **Atouts de ce territoire**

Bibliothèque municipale travaillant en réseau avec d'autres bibliothèques de Haute-Savoie, ayant une section jeunesse allant de la petite enfance à l'adolescence. Bibliothèque partenaire des crèches et du relais assistantes maternelles (RAM) de la commune.

Associations sportives et culturelles accueillant du public enfant et adolescent :

- ESV Foot
- La boule Valleiryenne (boule Lyonnaise)
- Pétanque Valleiryenne
- Le CAB (lien social jeunes)
- Les flèches de Valleiry (tir à l'arc)
- MJC du Vuache (loisirs, culture, sport)
- Tennis club
- Vélo Vuache
- AGJ74, judo club

- **Locaux mobilisables pour les activités**

Valleiry faisant partie de la Communauté de Commune du Genevois (CCG), des infrastructures sont mutualisées afin de faire profiter les enfants du territoire de commodités tant pour les loisirs que pour l'éducation. Un gymnase se trouve sur la commune.

Locaux à disposition : les enfants ont accès à une salle d'expression dans les locaux de l'école primaire, une salle de motricité en maternelle, une salle polyvalente équipée son et lumières, un dojo et plusieurs salles communales.

Espaces naturels, végétation, ruralité : la commune de Valleiry conserve ses avantages liés à la nature et met en valeur ceux-ci. De grands espaces, du silence, une faune et une flore denses, de multiples possibilités de loisirs, de quiétude, de jeux, de sport et santé s'offrent aux enfants et aux plus grands. Les parcs et espaces verts de la commune offrent des jeux de plein air, un parcours de santé ainsi que des terrains de sports.

La Via Rhôna permet des déplacements doux, soit en vélos ou avec les trottinettes voir même à pied.

3. FINALITÉ DU PROJET ÉDUCATIF

L'équipe d'animation devra accorder une place centrale aux enfants et créer les conditions pour favoriser leur socialisation et la conquête de leur autonomie. L'adulte a la responsabilité de l'épanouissement et du bien-être de l'enfant. Il doit notamment permettre aux enfants d'évoluer dans un cadre sécurisant.

Sans être imposants, les adultes doivent être suffisamment attentifs pour répondre aux besoins spécifiques de l'enfant. Des règles non négociables devront être instaurées en début d'accueil, elles devront respecter l'enfant en tant que personne, être compréhensibles et être adaptées à l'âge de l'enfant. Ces règles devront permettre de garantir la sécurité de l'enfant et le rassurer. Enfin, ces règles

devront garantir le respect des lieux et des personnes. Elles seront applicables aux enfants ainsi qu'aux animateurs.

Les temps d'accueils doivent être assimilés par les équipes pédagogiques comme un temps d'apprentissage et de lieu de vie en collectivité où l'enfant va être écouté et reconnu. Il va pouvoir découvrir les valeurs de la structure telles que la citoyenneté, l'éco responsabilité et l'ouverture aux autres. Ces temps vont permettre à l'enfant d'accéder à des activités nouvelles, d'avoir des espaces de liberté, de faire des choix mais aussi de lui permettre de s'affirmer et de respecter son rythme autant que possible.

• Objectifs généraux

- ⇒ Collaborer de manière constructive entre les différents acteurs pour le développement de l'enfant, son bien-être, son intégration dans la vie sociale.
- ⇒ Assurer la coordination des actions et le respect des valeurs entre la collectivité, l'ALSH et le milieu associatif concerné.
- ⇒ Proposer un accueil bienveillant, dans les valeurs portées par le service public ainsi que la structure.
- ⇒ Créer des liens intergénérationnels pour échanger et découvrir d'autres façons de penser et de vivre.
- ⇒ Développer une conscience écocitoyenne chez l'enfant.
- ⇒ Initier les enfants à la culture ; aux œuvres de l'esprit, à la curiosité, à la nouveauté.
- ⇒ Proposer des activités innovantes.

• Objectifs opérationnels

Collaborer de manière constructive entre les différents acteurs pour le développement de l'enfant, son bien-être, son intégration dans la vie sociale	Produire un projet éducatif en cohérence avec les valeurs de chacun, respecter les engagements prévus.
Assurer la coordination des actions et le respect des valeurs en la collectivité, l'ALSH et le milieu associatif	Maintenir les liens récurrents entre les différents acteurs. Procéder à des remises en question, des propositions nouvelles, notifier les problématiques afin d'avancer ensemble. Respecter les valeurs de la République, la laïcité, la citoyenneté, les droits de l'enfant.
Proposer un accueil bienveillant, dans les valeurs portées par le service public ainsi que la structure.	Transmettre les valeurs en proposant des activités en lien avec l'environnement, l'écocitoyenneté, en discutant des sujets de société, égalité de traitement et neutralité.

Créer des liens intergénérationnels pour échanger et découvrir d'autres façons de penser et de vivre.	Créer des partenariats avec les associations de personnes âgées, de jeunes retraités et autres. Mettre en place des actions communes, tisser des liens en échangeant. Proposer des sorties communes, amener un groupe d'enfants à la Résidence des Papillons d'or, inviter les personnes âgées à partager un moment convivial avec les enfants (sortie culturelle, activité sportive...)
Développer une conscience écocitoyenne chez l'enfant.	Développer les actions d'éco-citoyenneté au sein des structures et permettre aux enfants d'être acteurs de leurs avenir, les sensibiliser par des activités et des actions d'éco-citoyenneté.
Initier les enfants à la culture ; aux œuvres de l'esprit, à la curiosité, à la nouveauté.	Proposer une médiation culturelle périodique, faire participer les enfants aux projets, créer du lien avec un programme éducatif. Inciter les enfants à découvrir les arts vivants en programmant des spectacles publics.
Proposer des activités innovantes.	Permettre aux enfants restant chez eux de participer à des activités ludiques, d'être en compagnie d'autres enfants, dans un cadre sécurisé et convivial. Réflexion en cours pour ouvrir aux 3-5 ans, besoins exprimés des familles

Les animations entreprises et le fonctionnement seront le résultat d'un projet pédagogique établi par l'équipe d'animation. La mairie mettra en œuvre une politique de recrutement, de moyens matériel et financier suffisante pour que l'ALSH puisse être à la hauteur des espérances de nos usagers et plus particulièrement des enfants.

4. MISE EN ŒUVRE

Les animateurs ou animatrices recrutés sont des professionnels titulaires du BAFD, BAFA, CAP petite enfance ou équivalences et sont en nombre suffisants et en respect de la législation.

Une attention sera portée lors de l'élaboration du projet :

- Au rythme des enfants
- À l'hygiène et aux affaires personnelles
- À l'organisation générale
- À l'information aux familles
- À l'aménagement des lieux
- À l'organisation des activités
- À la cohérence pédagogique

- **Les activités proposées**

- Bricolages divers axés sur la progression de la dextérité des enfants accueillis, leur permettre de fabriquer diverses choses avec des objets de recyclage. Création d'objets de décoration pour les différentes fêtes de l'année.
- Jeux d'équipe afin de développer la socialisation et l'ouverture d'esprit des enfants.
- Rencontre intergénérationnelle.
- Sortie autour de Valleiry pour élargir la connaissance des enfants de leur environnement géographique.
- Sorties extérieures avec prestataires pour proposer une expérience dans des lieux proposant des activités comme l'accrobranche, la patinoire, les Escapes Game, la piscine, les parcs à thèmes...
- Mini-camp et camp afin de permettre aux enfants qui ne sont jamais partis hors de la commune ou qui ne partent pas en vacances de découvrir les joies du camping et du vivre ensemble.

- **Communication avec les familles**

Le programme d'activité est communiqué par différents biais tels que le service périscolaire, l'affichage dans les différents locaux de la mairie via le site internet et le Facebook de la ville.

5. ÉVALUATION

Lors des mises en place des diverses animations, l'évaluation est constante et en lien avec nos objectifs éducatifs.

Cela permet également de pouvoir rebondir sur de nouveaux axes par la suite. Les activités proposées doivent porter un sens éducatif. Cela nous évitera de ne proposer que des activités de consommation ou des activités qui ne répondent pas à nos objectifs généraux.